RÉSUMÉ EN LANGAGE CLAIR

INSTITUT ATLAS POUR LES VÉTÉRANS ET LEUR FAMILLE

PRÉJUDICES MORAUX CHEZ LES MEMBRES DU PERSONNEL DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE AU CANADA

Que devez-vous savoir?

Dans le cadre de leur travail, les membres du personnel de la sécurité publique (PSP) sont exposés à des événements potentiellement préjudiciables sur le plan moral (EPPM). Les EPPM représentent des situations qui portent atteinte aux convictions fondamentales, aux principes moraux ou aux valeurs d'un individu. Les EPPM soulevés par les membres du PSP qui ont participé à la présente étude étaient liés :

- à la nature de leur travail (p. ex. être contraint d'administrer un traitement jugé nuisible ou futile à un patient);
- à leur culture organisationnelle (p. ex. des plaintes ou des préoccupations qui ne sont pas prises au sérieux par les autorités);
- au système de soins de santé (p. ex. des politiques auxquelles les membres du PSP ne souscrivent pas, mais qu'ils doivent tout de même appliquer).

De tels événements leur donnaient le sentiment de ne pas pouvoir exercer leur jugement, en plus de provoquer chez eux des conflits intérieurs, ce qui entraînait du fait même de fâcheuses répercussions sur leur vie personnelle et professionnelle. Si les membres du PSP participants soutenaient avoir fait appel au soutien de leurs pairs, ils ne soulevaient aucunement les aspects moraux ou éthiques des expériences dont il était question.

Quel est l'objet de la présente étude?

Dans le cadre de leur travail, les membres du PSP sont souvent exposés à des événements qui peuvent s'avérer troublants, voire traumatisants. Et ceux-ci peuvent avoir des répercussions importantes sur leur santé mentale.

Les EPPM font partie de ces nombreuses situations avec lesquelles ils doivent composer dans leur travail. Or, si l'on n'y porte pas remède, de tels événements peuvent entraîner des préjudices moraux. Ces derniers se caractérisent par des sentiments intenses de honte et de culpabilité, de conflits intérieurs, de méfiance à l'égard de l'autorité ou de détresse spirituelle.

L'objectif de cette étude était de mieux comprendre les types d'EPPM auxquels sont exposés les membres du PSP au Canada, ainsi que les répercussions qui y sont associées. L'étude portait principalement sur les ambulanciers, les responsables des communications et les techniciens en logistique. Enfin, nous nous sommes également intéressés au soutien par les pairs et à l'utilisation qu'en faisaient les membres du PSP pour les aider à composer avec les EPPM.

À quoi se sont employés les chercheurs?

En 2021, l'équipe de recherche a mené des entretiens auprès de 38 membres du PSP travaillant pour un organisme canadien situé en Ontario, à savoir des ambulanciers, des responsables des communications, des techniciens en logistique et des dirigeants. Ces membres du PSP ont été invités à parler d'événements auxquels ils avaient été exposés dans le cadre de leur travail et qui avaient porté atteinte à leurs principes moraux, à leurs valeurs ou à leur code d'éthique, ainsi que des raisons pour lesquelles de tels événements s'avéraient troublants. Les participants ont également fait part de leur façon d'y réagir, de même que des répercussions que ces événements avaient eues sur leur travail et leur bien-être. Ces entretiens ont en somme permis d'explorer leur façon de composer avec les EPPM, notamment leur recours, le cas échéant, au soutien par les pairs.

Mots-clés : préjudices moraux, événements potentiellement préjudiciables sur le plan moral, Canada, personnel de la sécurité publique, soutien par les pairs, COVID19

Rapport complet : RODRIGES, S., J.-M. MERCIER, M. NANNARONE, A. McCALL, S. FARRELL, P. SEDGE, J. WILSON, K. NASHEF, M. PERKINS, et F. HOSSEINY. *Préjudices moraux chez les membres du personnel de la sécurité publique au Canada*, Ottawa, Institut Atlas pour les vétérans et leur famille, 2022.

Qu'ont pu constater les chercheurs?

Les membres du PSP ont été exposés à des EPPM dans le cadre de leur travail. Ces EPPM semblaient liés à la nature de leur travail, à leur culture organisationnelle ou encore à des problèmes associés au système de santé en général. De tels événements avaient affecté la confiance qu'ils avaient en leurs dirigeants et envers le système de soins de santé quant à leur capacité de les soutenir dans leur rôle et de protéger la population. Les EPPM étaient associés à des sentiments de colère, de frustration, de résignation et d'impuissance. Leurs effets pouvaient en outre s'accumuler au fil du temps. Enfin, de tels événements donnaient souvent lieu à d'importants tiraillements marqués par des conflits intérieurs les amenant à douter de leurs propres capacités.

Les caractéristiques professionnelles et personnelles des membres du PSP influençaient également ce qu'ils considéraient comme des EPPM. Les techniciens en logistique se disaient fort troublés par ce qu'ils estimaient être une mauvaise éthique de travail chez certains collègues. Les membres du PSP ayant acquis une plus grande expérience de travail étaient plus susceptibles d'écouter leurs principes moraux et de faire ce qu'ils croyaient être juste. Les situations impliquant des enfants semblaient avoir une incidence plus importante sur les membres du PSP qui étaient eux-mêmes des parents. Enfin, les événements impliquant de la violence conjugale semblaient avoir des répercussions plus importantes sur les femmes ainsi que sur ceux qui avaient eux-mêmes survécu à une telle violence.

Les membres du PSP disaient recourir à diverses stratégies pour les aider à composer avec les EPPM et d'autres expériences professionnelles traumatisantes. Certains disaient notamment user d'humour, faire de l'exercice, s'accorder des pauses ou passer du temps avec leurs amis et leur famille en guise de stratégies d'adaptation. Le manque de temps entre les appels ou les interventions, la stigmatisation ainsi que les restrictions liées à la pandémie de COVID-19 entravaient toutefois la capacité de certains d'entre eux à recourir à de telles stratégies.

Les participants disaient faire appel au soutien de leurs pairs, sans qu'il soit toutefois question de discuter d'EPPM. Lors de leurs échanges au sujet d'autres préoccupations, ils estimaient que leurs pairs étaient en mesure de les comprendre, de les écouter et de valider leur expérience. Certains membres du PSP se montraient par ailleurs réticents à utiliser le programme formel de soutien par les pairs offert par l'organisme, se disant préoccupés par l'aspect confidentiel ou sceptiques quant aux compétences des pairs aidants. Certains faisaient en outre état de difficultés à accéder au programme de soutien par les pairs.

Qu'avons-nous appris de cette étude?

Soutien par les pairs : Il sera nécessaire de réaliser des recherches supplémentaires pour déterminer si le soutien par les pairs est susceptible d'aider les membres du PSP à gérer les répercussions associées aux EPPM. Les processus d'accès aux programmes de soutien par les pairs en milieu de travail auraient également avantage à être réévalués. En somme, les programmes de soutien par les pairs devraient mettre en relief les qualifications des pairs aidants. Il sera enfin important de préserver la confidentialité des échanges et de rassurer les membres du PSP à cet effet.

Organismes des membres du PSP : Les dirigeants pourront utiliser ces conclusions afin de déterminer les EPPM sur leur propre lieu de travail. La capacité de cerner les types d'EPPM qui peuvent survenir est certes la première étape importante à franchir pour trouver des solutions.

Décideurs : Les organismes de réglementation encadrant les membres du PSP devraient être sensibilisés aux répercussions que peuvent avoir des politiques et des priorités concurrentes sur leur santé mentale. L'importante demande envers le système de santé exerce une pression supplémentaire sur les membres du PSP. Enfin, ces derniers se disent davantage perturbés par les EPPM liés à leur organisme employeur et au système de santé en général.

NOTRE ÉQUIPE

Institut Atlas pour les vétérans et leur famille

Fardous Hosseiny, M. Sc., président et chef de la direction*

Adelina McCall, M. Sc., coordonnatrice de recherche

Jean-Michel Mercier, M. Sc., associé principal des partenariats de recherche

Molly Nannarone, M.P.H., coordonnatrice de recherche

Sara Rodrigues, Ph. D., directrice, recherche appliquée*

Le Royal

Susan Farrell, Ph. D., LCS, psychologue certifiée, vice-présidente, Services de soins aux patients et Santé mentale communautaire

Karim Nashef, Psy. D., psychologue

Meghan Perkins, M.G.P., gestionnaire de projet, Champlain Pathways

Dr Paul Sedge, CD, FRCPC, psychiatre

Jan Wilson, Ph. D., psychologue

Comité consultatif sur les préjudices moraux chez le PSP

Ce comité était composé de travailleurs de première ligne de la sécurité publique, de dirigeants de la sécurité publique, de psychologues et de chercheurs. Le comité a collaboré à l'élaboration des questions de recherche et d'entrevue, a appuyé le recrutement des membres du PSP et a fourni des commentaires sur les observations préliminaires et les conclusions de l'étude, en plus d'avoir cocréé le plan de mobilisation des connaissances.

Ce résumé a été rédigé par S. Tracey et revu par S. Rodrigues, J.M. Mercier, F. Hosseiny ainsi que le comité consultatif sur les préjudices moraux chez le PSP.

* Cochercheurs principaux

Les travaux de l'Institut Atlas pour les vétérans et leur famille sont rendus possibles grâce au financement d'Anciens Combattants Canada.

Avertissement : Les points de vue et opinions exprimés sont uniquement ceux de l'Institut Atlas pour les vétérans et leur famille et peuvent ne pas refléter ceux du gouvernement du Canada.

Funded by Veterans Affairs Canada
Financé par Anciens Combattants Canada

Canada